

LE LABEL BAS-CARBONE

*Panorama des méthodologies
en France*



TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION p.3

I. Le domaine forestier p.4

- 1.1 Tour d'horizon des forêts françaises
 - 1.2 Liste des méthodes forestières du Label Bas Carbone
 - *La méthode boisement*
 - *La méthode reboisement (ou reconstitution de peuplements forestiers dégradés)*
 - *Balivage*
 - *La méthode Gestion Forestière à Stock Continu*
-

II. Le domaine agricole p.8

- 2.1 Tour d'horizon du secteur agricole français
 - *La méthode Grandes Cultures*
 - *La méthode Plantation de vergers*
 - *La méthode CarbonAgri (élevages Bovins)*
 - *La méthode SOBAC'Eco-TMM (réduction d'intrants)*
 - *La méthode Ecométhane (élevages bovin lait)*
 - *La méthode Haies*
-

III. Les autres domaines p.11

- *La méthode Tiers-Lieux*
- *La méthode Ville Arborée*
- *La méthode Bâtiment neuf biosourcé*
- *La méthode Herbiers de Posidonie*
- *La méthode Rénovation*
- *Restauration de mangroves et de forêts marécageuses*

CONCLUSION p.12

INTRODUCTION

Depuis 2018, le Label Bas-Carbone (LBC) permet le développement de projets de contribution carbone sur le territoire Français. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone et vise à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone nationale d'ici 2050.

Concrètement, le LBC met en place des méthodologies permettant de certifier des projets de réduction ou de séquestration de gaz à effet de serre sur le territoire français. L'objectif est de poser un cadre qui permet d'assurer aux financeurs que l'argent investi participera bien à la décarbonation de l'économie française.

Dans un premier article publié sur notre site internet et disponible [ici](#), nous vous présentions comment fonctionne le Label et quelles sont les différences avec les standards internationaux tels que Verra ou Gold Standard.

Ce second article vise à présenter les différentes méthodes existantes et leurs modes de fonctionnement. Au moment de la publication de cet article, 16 méthodes sont approuvées et utilisables. Celles-ci sont réparties en différents domaines : la forêt, l'agriculture, le bâtiment, les transports, le monde marin et le domaine urbain.

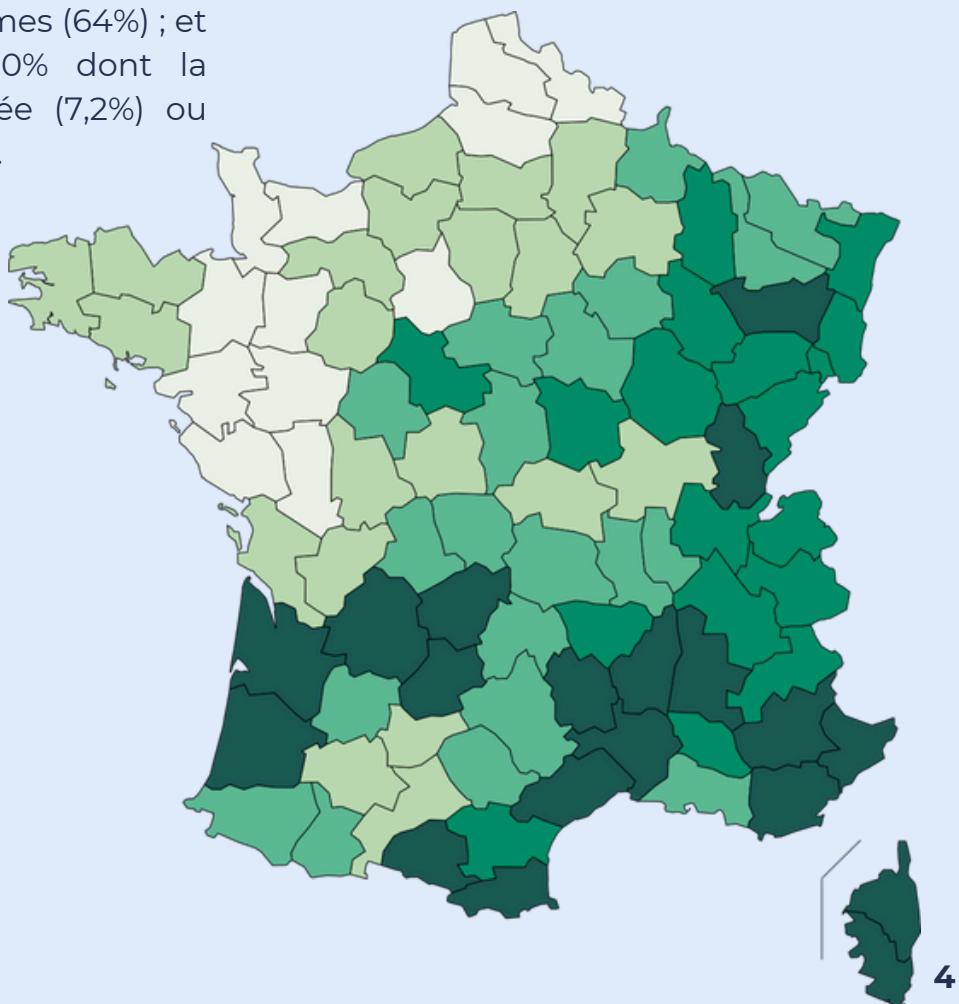
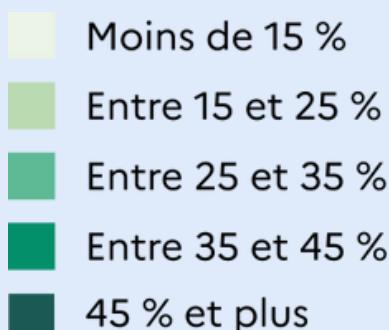
I. LE DOMAINE FORESTIER

1.1 Tour d'horizon des forêts françaises

Les forêts occupent plus de 30% du territoire de la France métropolitaine (et près de 40% en comptant les territoires d'Outre-Mer), soit près de 168 000 Km² ou 16.8 millions d'hectares. Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne européenne de 25% de couverture boisée.

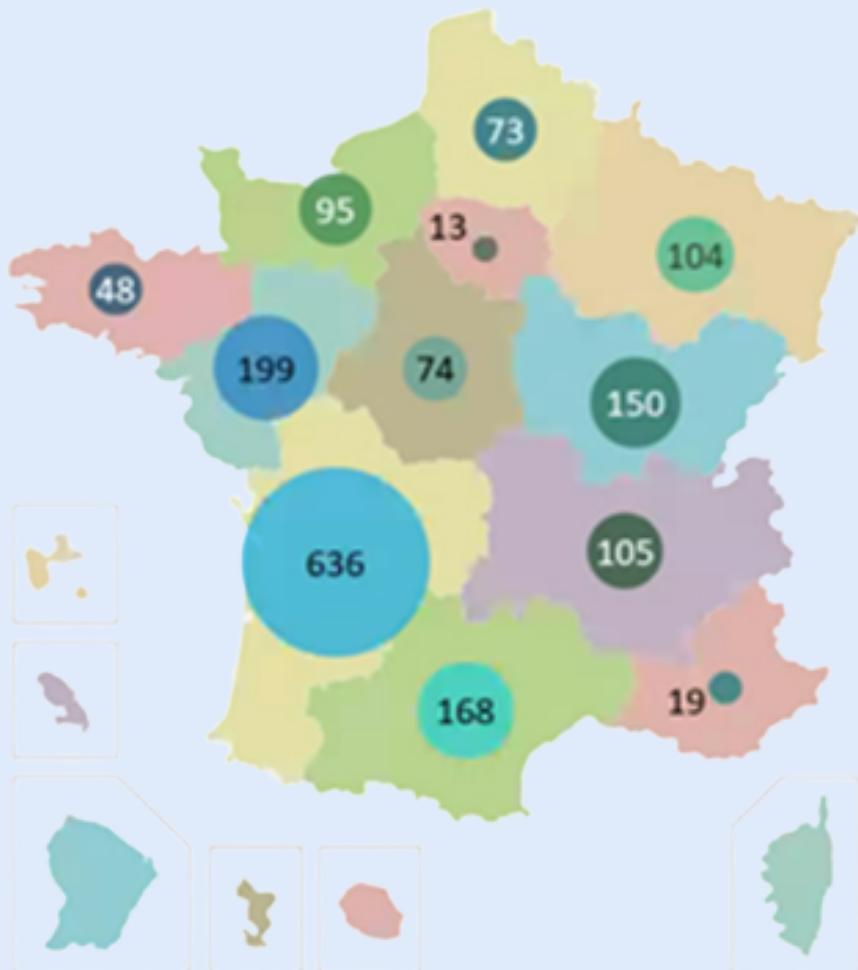
La répartition au sein du pays est elle-même très inégale, avec certains départements boisés à plus de 60% tels que la Corse-du-Sud (74%), le Var (64%) ou les Alpes-Maritimes (64%) ; et d'autres à moins de 10% dont la Manche (5,8%), la Vendée (7,2%) ou encore la Mayenne (8,5%).

Ces disparités géographiques s'accompagnent aussi de variations importantes de climats et de sols au sein du territoire, donnant lieu à une biodiversité riche et variée. On compte notamment 190 essences forestières en France métropolitaine dont 140 espèces de feuillus, 73 espèces de mammifères, 120 d'oiseaux et près de 72% de la flore métropolitaine.



Cette inégalité de couverture forestière est également présente sur le Label Bas Carbone, où le nombre de projets labellisés [TP1] varie fortement d'une région à l'autre :

Répartition des projets forestiers par région



Contrairement aux idées reçues, la forêt française est majoritairement détenue par des propriétaires privés. Seulement 25% des forêts sont publiques, et le Grand-Est est la seule région où la forêt privée est minoritaire. Au total, la France compte plus de 3.3 millions de propriétaires forestiers, signe d'un morcellement important. En effet, environ deux tiers des propriétaires disposent de parcelles d'une taille inférieure à 1 hectare.

Outre leurs bénéfices économiques (via la filière bois notamment) ou récréatifs (randonnée, VTT...), les forêts sont également d'excellents puits de carbone naturels, absorbant l'équivalent de 15% des émissions de CO2 annuelles du pays.

Les forêts contribuent donc à atténuer le changement climatique mais elles en sont également victimes : celui-ci fragilise les forêts françaises en augmentant la fréquence des sécheresses, des incendies, des tempêtes ou la prolifération de maladies ou d'insectes.

1.2 Liste des méthodes forestières du Label Bas Carbone

La méthode Boisement

- Projets éligibles : **Boisement** via une gestion durable sur des terrains qui n'étaient pas boisés au cours des 10 années précédentes.
- Scenario en l'absence du projet : **Poursuite des activités agricoles ou enrichissement de la parcelle.**
- Séquestration ou évitement ? **Séquestration** de CO2 dans la biomasse des arbres et le sol.
- Durée des projets : **30 ans** (sauf exceptions)
- Audit De validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **869**

La méthode reboisement (ou reconstitution de peuplements forestiers dégradés)

- Projets éligibles : **Reboisement** de forêts ayant subi des dégâts lourds, tels que des incendies, des tempêtes ou des crises sanitaires (les catastrophes doivent être survenues moins de 5 ans avant la date de dépôt de projet).
- Scenario en absence du projet : **Absence de reboisement suite à la catastrophe**
- Séquestration ou évitement ? **Séquestration** de CO2 dans la biomasse des arbres et le sol.
- Durée des projets : **30 ans**
- Audit De validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **771**

Balivage

- Projets éligibles : **Conversion de taillis en futaies sur souches sur des peuplements feuillus uniquement.**
- Plus de précisions : Les forêts gérées en taillis sont constituées d'arbres qui repoussent directement depuis leurs souches après une coupe. Les arbres y sont généralement de petite taille et exploités sur des cycles courts pour produire du bois de chauffage, des piquets ou du bois d'industrie.



Exemple de forêt en taillis

Dans une futaie sur souches, certains de ces rejets sont sélectionnés pour croître davantage et former de grands arbres. Ce mode de gestion permet de diversifier la structure de la forêt, d'augmenter le stockage de carbone et de produire du bois de meilleure qualité, notamment pour la construction et la menuiserie.

- Scenario en absence du projet : **Poursuite de la gestion en taillis**
- Séquestration ou évitement ? **Séquestration** de CO2 dans la biomasse des arbres et le sol (uniquement sur la différence générée par le passage en futaies sur souches par rapport à la gestion en taillis).
- Durée des projets : **30 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **8**

La méthode Gestion Forestière à Stock Continu

- Projets éligibles : **Forêts composées majoritairement de feuillus** décidant de repousser la date de coupe des arbres de 20 ans, prolongeant ainsi la séquestration de carbone dans des peuplements récoltables et pérennes.
- Scenario en absence du projet : Récolte totale ou partielle du peuplement, et sa régénération par la suite.
- Séquestration ou évitement ? **Séquestration** de carbone dans la biomasse aérienne et racinaire ainsi que dans le bois issu de la récolte
- Durée des projets : **20 ans**
- Audit De validation : **Vérification et reconnaissance des réductions d'émissions en ex-post par plusieurs audits, tous les 5 ans.**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **Aucun projet listé actuellement**, mais certains ont déjà débuté et devraient être listés sous peu.

II. LE DOMAINE AGRICOLE

2.1 Tour d'horizon du secteur agricole français

Avec près de 26 millions d'hectares de superficie agricole utilisée, la France demeure la première puissance agricole de l'Union européenne (17 % de la production de l'UE). Si le nombre d'exploitations a été divisée par trois sur le territoire (1.5 millions en 1970 contre 416 000 en 2020), la superficie agricole utilisée a, elle, diminué de 10% « seulement » sur la même période. Malgré une diminution de la part de la population active concernée par le secteur agricole, il regroupe tout de même plus de 730 000 actifs et la production annuelle s'élève à plus de 90 milliards d'euros.

La France est également le plus gros cheptel bovin européen avec 18 millions de têtes bovins, dont 3.5 millions de vaches laitières.

L'agriculture demeure en première ligne de la transition écologique de notre pays. Avec près de 19% du total national, l'agriculture est le deuxième poste d'émissions de gaz à effet de serre en France (après le transport). Cet impact s'explique principalement par des molécules autres que le CO₂ : l'élevage est la source de 68 % des émissions nationales de méthane (fermentation entérique et gestion des déjections). La culture des sols (fertilisation minérale et organiques) de 80 % des émissions nationales de protoxyde d'azote (N₂O). Le secteur de l'agriculture intègre également environ 11 Mt de CO₂ eq. liés à la consommation d'énergie par les engins agricoles et sylvicoles.

Il est donc essentiel de développer de nouvelles pratiques permettant de réduire les émissions du secteur et d'augmenter la séquestration du carbone dans les sols. Pour ce faire, le Label Bas Carbone a développé plusieurs méthodologies agricoles. Outre leur impact carbone positif, ces projets engendrent aussi d'importants co-bénéfices, notamment sur l'eau, la biodiversité ou encore la rémunération de nos agriculteurs. Liste des méthodes agricoles du Label Bas Carbone

La méthode Grandes Cultures

- Projets éligibles : **Réduction d'émissions issues de modifications de pratiques agricoles dans les grandes cultures.**
- Scénario en l'absence du projet : Poursuite des pratiques utilisées avant le déploiement du projet.
- Leviers utilisés : Ils peuvent être **nombreux** avec notamment : la plantation de couverts intermédiaires entre deux périodes de plantation permettant d'augmenter la séquestration du carbone dans les cols, la réduction des intrants, moins de travail du sol, rotation des cultures, réduction de la quantité de carburants utilisée ...
- Séquestration ou évitement ? **Mélange de séquestration** (dans les sols ou les couverts végétaux) **et d'évitement** (réduction d'intrants, réduction de la quantité de carburants...)
- Durée des projets : **5 ans**
- Audit de validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **141**

La méthode plantation de vergers

- Projets éligibles : **Plantation de vergers localisés en France, sur une terre actuellement non cultivée pour cet usage.**
- Scénario en l'absence du projet : **Poursuite de l'usage actuel de la parcelle.**
- Leviers utilisés : **Plantation d'une culture fruitière pérenne** (verger).
- Séquestration ou évitement ? **Mélange de séquestration** (dans le sol et dans la biomasse des arbres) **et d'évitement** (réduction d'intrants et réduction de l'utilisation d'énergie fossile).
- Durée des projets : **20 ans**
- Audit De validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **145**

La méthode CarbonAgri (élevages Bovins)

- Projets éligibles : **Exploitations agricoles comprenant au moins un atelier d'élevage de bovins ou de grandes cultures en France**
- Scénario en l'absence du projet : **Poursuite de l'usage actuel**
- Leviers utilisés : **Dix leviers peuvent être mobilisés sur ces projets**, notamment la conduite de l'élevage, l'optimisation de l'alimentation animale ou la réduction de la consommation d'énergie de l'exploitation
- Séquestration ou évitement ? **Principalement de l'évitement** sur la partie élevage, mais des leviers liés à la séquestration du carbone dans le sol peuvent aussi être activés.
- Durée des projets : **5 ans**, renouvelable
- Audit de validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **23**

La méthode SOBAC'Eco-TMM (réduction d'intrants)

- Projets éligibles : **exploitations agricoles** souhaitant réduire significativement ou supprimer l'usage d'intrants de synthèse et organiques achetés.
- Scénario en l'absence du projet : **Usage d'intrants de synthèse et organiques**
- Leviers utilisés : **Réduction ou suppression de l'usage d'intrants**
- Séquestration ou évitement ? **Evitemment**
- Durée des projets : **5 ans**
- Audit de validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **12**

La méthode Ecométhane (élevages bovin lait)

- Projets éligibles : **exploitation agricole ayant un atelier bovin lait**
- Scénario en l'absence du projet : **Emissions de méthanes sans levier de réduction**
- Leviers utilisés : **Amélioration de l'autonomie alimentaire et protéique** ; c'est-à-dire utiliser davantage de nourriture et protéines cultivées sur l'exploitation plutôt que de les acheter.
- Séquestration ou évitement ? **Evitemment**
- Durée des projets : **5 ans, renouvelable.**
- Audit de validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **2**

La méthode Haies

- Projets éligibles : **Exploitation agricole souhaitant planter des haies**
- Scenario en absence du projet : **Absence de haies**
- Leviers utilisés : **Plantation et gestion durable des haies**
- Séquestration ou évitement ? **Séquestration**
- Durée des projets : **5 ans, renouvelable deux fois**
- Audit de validation : **Au bout de 5 ans**
- Nombre de projets listés (en août 2025) : **12**

III. LES AUTRES DOMAINES

Les six dernières méthodologies appartiennent à l'un des domaines suivants : le bâtiment, les transports, le monde marin et le domaine urbain. Bien qu'essentielles, ces domaines ne représentent pour le moment qu'une faible part des projets labellisés bas carbone. Ces méthodologies sont les suivantes :

La méthode Tiers-Lieux

Le Tiers-Lieu est un espace partagé qui n'est ni le domicile ni le lieu de travail. Cette méthode concerne les Tiers-Lieux à vocation de télétravail, dans la mesure où ils génèrent des réductions d'émission de gaz à effet de serre par les kilomètres non effectués pour se rendre chez l'employeur.

La méthode Ville Arborée

Pour les projets permettant l'augmentation du couvert arboré en milieu urbain et, ainsi, la séquestration carbone au cœur des villes.

La méthode Bâtiment neuf biosourcé

Pour les projets permettant l'augmentation du couvert arboré en milieu urbain et, ainsi, la séquestration carbone au cœur des villes.

La méthode Herbiers de Posidonie

Valorise le stock de carbone séquestré au sein des herbiers de posidonie en réduisant dégradations (dues notamment aux ancrages) sur la façade méditerranéenne de France.

La méthode Rénovation

Valoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre liée à l'emploi de matériaux ou produits moins émetteurs (réemploi, meilleure capacité d'isolation thermique...).

Restauration de mangroves et de forêts marécageuses

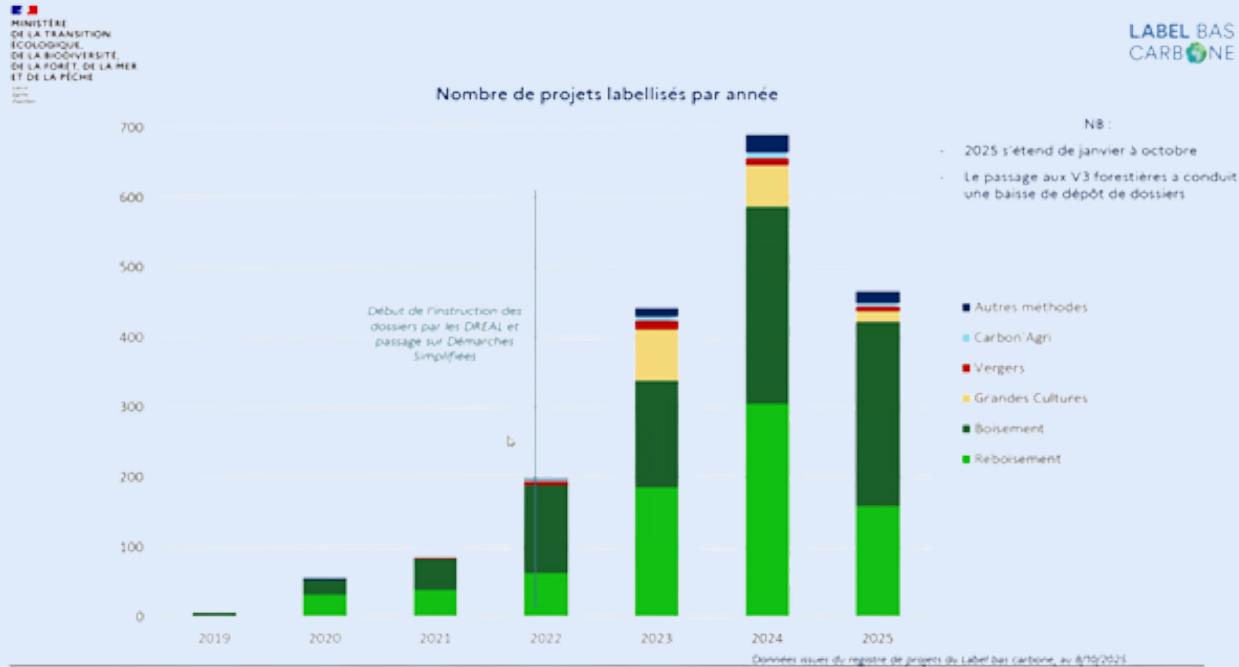
Cette méthode s'applique à des mangroves ou forêts marécageuses dégradées. Elle valorise le stockage de carbone associé à des activités de restauration mises en œuvre suite à des dégradations.

CONCLUSION

Bien que perfectible, le Label Bas Carbone s'est imposé depuis 2018 comme un incontournable du financement de projet de séquestration ou d'évitement de d'émissions de gaz à effet de serre en France. Depuis sa création, ce sont déjà plus de 1900 projets qui ont été labellisé, majoritairement sur des méthodologies forestières ou agricoles, comme le montre le tableau ci-après. Ces projets représentent un potentiel de plus de 7 millions de tonnes de CO2 évitées ou séquestrées.

| | LABELISÉ | % DU TOTAL |
|------------------------------|------------------|-------------------|
| BALIVAGE | 14 848 | 0,2% |
| BOISEMENT | 1 501 026 | 20,6% |
| REBOISEMENT | 2 355 711 | 32,3% |
| GRANDES CULTURES | 1 494 827 | 20,5% |
| CARBONAGRI | 1 722 011 | 23,6% |
| CONSTRUCTION | 3 253 | 0,1% |
| ECOMÉTHANE | 7 217 | 0,1% |
| HAIES | 14 362 | 0,2% |
| HERBIERS | 32 005 | 0,4% |
| RÉNOVATION | 2 179 | 0,1% |
| PLANTATION DE VERGERS | 69 193 | 1,0% |
| SOBAC'ECO-TMM | 19 684 | 0,3% |
| VERGERS COLLECTIFS | 46 235 | 0,6% |
| VILLE ARBORÉE | 249 | 0,0% |
| TOTAL | 7 282 800 | |

Cette labellisation des projets continue son accélération 2024 représente un record en volume de projets labellisés, comme le montre le graphique ci-après.



La majeure partie (80%) des projets représentant des projets forestiers de boisement / reboisement. La baisse du volume sur 2025 s'explique par le fait qu'une nouvelle méthodologie boisement / reboisement (V3) était en cours de publication, et de nombreux développeurs ont mis en pause les demandes de labellisation en attendant sa publication, mais aussi par le fait que l'analyse se porte sur la période sur janvier-octobre pour 2025.

En revanche, pour l'instant, seulement un quart de ces volumes ont été déclarés sur le registre (l'action n'étant pour le moment pas obligatoire, il reste difficile d'en estimer le pourcentage réel). Cela montre une nécessité d'accélérer le financement de ces projets sur le marché volontaire du carbone.

| LABELISÉ | % AVEC UN FINANCEUR INDIQUÉ |
|-----------------------|-----------------------------|
| BALIVAGE | 14 848 |
| BOISEMENT | 1 501 026 |
| REBOISEMENT | 2 355 711 |
| GRANDES CULTURES | 1 494 827 |
| CARBONAGRI | 1 722 011 |
| CONSTRUCTION | 3 253 |
| ECOMÉTHANE | 7 217 |
| HAIES | 14 362 |
| HERBIERS | 32 005 |
| RÉNOVATION | 2 179 |
| PLANTATION DE VERGERS | 69 193 |
| SOBAC'ECO-TMM | 19 684 |
| VERGERS COLLECTIFS | 46 235 |
| VILLE ARBORÉE | 249 |
| TOTAL | 7 282 800 |

Les méthodologies du Label Bas Carbone permettent d'activer de larges leviers sur différents domaines. De futures méthodologies sont également en cours de développement pour permettre d'élargir les leviers mobilisables et, ainsi, le nombre de projets éligibles. Parmi les méthodologies en cours de développement, on compte notamment : l'agroforesterie, les tourbières, les exploitations viticoles ou les élevages porcins.

Pour être informés des dernières évolutions sur ces méthodologies, vous pouvez vous abonner à notre newsletter et/ou nous suivre sur LinkedIn.

INDEX

- <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-Bas-Carbone-snbc>
 - <https://ourworldindata.org/forest-area>
 - <https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-foret-francaise>
 - chromeextension://efaidnbmnnibpcajpcgkclefindmkaj/https://www.cnpf.fr/sites/sole/2022-02/brochure_chiffresclesforetprivee_2021_web150_logofbf%5B1%5D.pdf
 - <https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-foret-francaise>
 - https://opera-connaissances.chambres-agriculture.fr/doc_num.php?explnum_id=204699
 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728841?sommaire=7728903>
 - <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-de-l-agriculture>
-



FOLLOW US ON



www.removall-carbon.com



contact@removall-carbon.com



<https://www.linkedin.com/company/removall-carbon>